

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le premier mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM P. DAMBRINE, J-E. PIGACHE, C. PALCOWSKI, O. MACIA, H. VÉRON, E. BIZIEUX, Mmes M-H. HUON, B. VIGREUX, L. NADOUX-CHAUSSEON, C. MARIE-JULIE

Absents : MM B. SALESSE, T. MORGAND, X. GRIGNON, D. LEVEAU, C. BAGLAND

Pouvoir : M. B. SALESSE à Mme L. NADOUX-CHAUSSEON

Début de séance à 18h30.

### SEANCE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Etienne PIGACHE.

### **PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE "BOIS ENERGIE 41" PROJET DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE**

**Intervenant : M. Hubert DÉsirÉ**

Bois Energie 41 existe depuis 10 ans c'est une association créée en 2013.

Ses différentes missions : conseils pour des installations de chauffage en bois, expertise, promotions et accompagnement des installations de chauffage en bois déchiqueté. L'association produit aussi du bois déchiqueté par l'intermédiaire d'une Cuma.

La SCIC est une SA bois énergie Centre, ce sont plusieurs plates-formes installées dans le département, 30 Chaufferies sont actuellement en fonctionnement dans le département.

Le rendement du système est à hauteur de 95 %, à titre de comparaison le rendement d'une cheminée ouverte est de 15 % la matière première est le bois et dans le département nous avons la chance d'avoir 35 % de surface couverte.

### **PROJET NUMÉRO 1**

L'école de Monteaux divisée en cinq espaces : école-cantine-logement-classe et SIVOS. Il faudra prévoir l'installation de radiateurs (demande européennes FEDER possible pour les radiateurs) dans la classe et le bâtiment du SIVOS qui sont actuellement chauffés à l'électricité.

Chaudière prévue : 70 kWh pour une consommation de 21 T par an, l'installation de la chaudière se ferait au rez-de-chaussée du SIVOS dans l'espace cuisine actuel et les copeaux seraient stockés au sous-sol juste en dessous par le soupirail, le remplissage s'effectuerait par un soufflage.

Le coût de l'installation total serait égal à : 225 240 € TTC, les aides de l'ADEME seraient à hauteur de 45 % du montant hors taxes les autres aides potentielles seraient à hauteur de 121 900 € par rapport au gaz actuel les économies seraient de l'ordre de 1150 € par an (il n'a pas été pris en compte le chauffage de la classe et le SIVOS qui sont actuellement chauffés électriquement).

À titre de comparaison l'estimation du coût d'installation d'un chauffage classique (gaz) sans aides serait à hauteur de 78 840 € TTC (pour un projet identique).

## **PROJET NUMÉRO 2**

La mairie et la salle Pilté : chaudière prévue de 40 kWh consommation de 14 T par an. L'installation de la chaudière se ferait dans le local à côté des toilettes publiques et les copeaux seraient stockés au lieu et emplacement du stockage fioul à côté de la salle Pilté.

Le coût de l'installation totale serait égal à : 162 720 € TTC par rapport au gaz actuel les économies seraient de l'ordre de 780 € TTC par an les différentes aides seraient à hauteur de (dans le cadre d'une prise en charge à 65 %) 88 130 € TTC à titre de comparaison l'estimation du coût d'un chauffage classique (gaz) sans aides serait à hauteur de 56 960 € TTC.

## **REMARQUES**

Les chaudières "bois déchiquetés" sont garanties 7 ans. L'évolution du prix du bois déchiqueté sur les 15 dernières années reste stable il est environ de 5 centimes du kilowatt heure (le gaz 10 et l'électricité 20) l'objectif est de se séparer des énergies fossiles.

Le coût d'entretien annuel est environ 1000 € par an et par chaudière et 2 ramonages sont obligatoires.

A ce jour les 2 installations ne pourraient être faites en même temps, mais pour obtenir un maximum d'aides il serait judicieux de coupler les deux projets (de même afin d'optimiser les livraisons ! une livraison pour les 2 sites) s'il y avait validation du projet à ce jour la mise en service estimée ne pourrait être qu'à l'automne 2024 !

La suite du projet pourrait être de faire une demande d'avant-projet (étude de faisabilité) afin de consulter un bureau d'études sur la base de bois énergie 41, cette étude (remboursée à 50 %) même s'il elle n'est pas réalisée dans l'immédiat permettrait d'avancer sur la faisabilité du projet.

Fin de séance à 19 h 40.